

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1008-00-46

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'implanter une signalisation d'interdiction d'arrêt sur la rue des Éperviers »

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ▪ Avis de motion : | 11 mars 2025 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 11 mars 2025 |
| ▪ Adoption du règlement : | 8 avril 2025 |

Cette modification vise notamment à implanter une signalisation d'interdiction d'arrêt (de 7 h à 17 h, du 23 août au 23 juin, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés), en façade du 1000 et 1020, rue des Éperviers et du côté latéral du 4740, rue des Alouettes.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 avril 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière